Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902068-20260409-20260409_001-DE

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration du CCAS
de PLOUNÉVEZ-LOCHRIST

Séance du Jeudi 9 Avril 2026

Date de la convocation
Jeudi 2 Avril 2026

L'an 2026 le 9 Avril à 20 heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de PLOUNÉVEZ-LOCHRIST, sous la présidence de BERNARD Gildas.

Nombre de membres

Afférents au Conseil d'administration : 13

Présents : 12

Votants : 13

Présents : Mmes : ABARNOU Marie-Pierre, CAROFF Marie-Françoise, CUEFF Marie-Thérèse, FAUJOUR Isabelle, GRIJOL Marie, GUEGADEN-LE VOURC'H Anne, HOFF Catherine, KEROUANTON Marie-Thérèse, LE SAINT Magalie, RAMONÉ Laurence, RIOU Yolande, M. BERNARD Gildas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE SAINT Valérie à Mme GUEGADEN-LE VOURC'H Anne
Mme FAUJOUR Isabelle a été élue secrétaire de séance.

OBJET :
INSTALLATION DES MEMBRES DU CCAS

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Vu

- le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles **L.123-6** et **R.123-7 à R.123-15** ;
- la délibération du conseil municipal en date du 2 avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS à **12 au total**, soit **6 membres élus** et **6 membres nommés** ;
- le renouvellement général du conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

Considérant

- que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal, présidé de droit par le maire ;
- que son conseil d'administration est composé à parts égales de membres élus par le conseil municipal et de membres nommés par le maire ;
- qu'il convient, à la suite des élections municipales, de procéder à l'installation du conseil d'administration du CCAS ;

Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS, en tant que représentants du conseil municipal :

- Mme RIOU Yolande
- Mme ABARNOU Marie-Pierre
- Mme RAMONE Laurence
- Mme FAUJOUR Isabelle
- Mme HOFF Catherine
- Mme LE SAINT Magalie

Le conseil municipal prend acte de la nomination, par arrêté de Monsieur le Maire, des membres suivants en qualité de membres nommés du conseil d'administration du CCAS :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902068-20260409-20260409_001-DE

- Mme GRIJOL Marie et Mme CUEFF Marie-Thérèse (représentantes des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions)
- Mme LE SAINT Valérie et Mme GUEGADEN LE VOURC'H (représentantes des associations familiales)
- Mme CAROFF Marie-Françoise et Mme KEROUANTON Marie-Thérèse (représentantes des associations de retraités et personnes âgées)

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Plounévez-Lochrist est **dûment installé** à compter de la présente délibération.
Il exercera ses attributions pour la durée du mandat municipal en cours, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour extrait certifié conforme, le 09/04/2026

Le Président,
Gildas BERNARD

La Secrétaire
Isabelle FAUJOUR

MAIRIE DE PLOUNEVEZ LOCHRIST
FINISTERE